



RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS : STOP !

MAI 2024

La CFDT Education Formation Recherche publiques condamne les pressions qui s'exercent actuellement sur les collègues pour mettre en oeuvre à la rentrée 2024 la réforme de la formation initiale des enseignant.es et des CPE. L'absence de publication des textes réglementaires n'autorise aucunement l'opérationnalisation d'une contre-réforme rejetée par l'ensemble de la communauté universitaire et la très grande majorité des organisations syndicales et étudiantes.

La réforme relève d'un jeu de piste, pire, d'un parcours du combattant : fuitage d'un diaporama en mars sur la "stratégie de formation et de recrutement des futurs professeurs" où il est question de pilotage "sui-generis" ⁽¹⁾ et de concours "fast track" ⁽²⁾, différentes maquettes génériques de concours diffusées par différents canaux, pas d'information sur la répartition du nombre de places entre les concours L3 et M2, arbitrages toujours non rendus sur le statut des étudiants lauréats en M1 et sur le maintien des Inspé dans les futures ENSP, incertitudes sur l'orientation des étudiants de L3 non lauréats du concours, sur les formations de l'actuelle mention 4 du master MEEF et sur l'affectation des personnels, etc.

Il a fallu attendre le 17 mai pour disposer, enfin, d'un calendrier de concertation sur la réforme du recrutement et de la formation initiale des personnels enseignants :

- **29.05** et **30.05** : Statut et concours, période transitoire (groupe de travail en vue du CSA MENJ du 11 juin)
- **04.06** : Modules préparatoires, PPPE, licence
- **13.06** : Formation statutaire, master
- **28.06** : Gouvernance des "écoles normales", accréditation et aspects RH

Pour l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche, **il est complètement irresponsable de vouloir mettre en place cette réforme pour la session 2025 du concours**, à moins de quatre mois de la rentrée alors qu'aucune maquette de licence n'est prête et que les programmes des concours ne sont pas connus. Bricoler des modules de préparation concours dans ces conditions relève d'un manque de considération envers les personnels mettant en oeuvre la formation mais également envers les étudiant.es. **Les collègues n'ont pas à participer à cette mascarade.**

(1) *sui-generis* : terme latin de droit, signifiant « de son propre genre ». Situation juridique dont la singularité prévient tout classement dans une catégorie déjà répertoriée et nécessite de créer des textes spécifiques.

(2) *fast track* : concept de planification de projet utilisé pour compresser le calendrier. Les étudiants de la future licence préparatoire au professorat des écoles seraient dispensés des épreuves d'admissibilité du CRPE sous réserve de réussir des tests normalisés en fin de L1 et de L2.

La CFDT Education Formation Recherche publiques continue à demander le report de la réforme et invite l'ensemble des collègues dans les universités et les Inspé à ne pas contribuer à l'opérationnalisation d'une réforme en l'absence de tout texte réglementaire.